

## Thème : Le divorce du chef d'entreprise

Date : Vendredi 5 juin 2026 de 9h30 à 12h30

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

### Objectifs :

- *Savoir conseiller le chef d'entreprise sur le choix (ou la modification de son régime matrimonial)*
- *Appréhender les spécificités du divorce du chef d'entreprise : nature des revenus, forme de l'entreprise*
- *Traduire ces spécificités en effets du divorce : liquidation du régime matrimonial et prestation compensatoire*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

##### Partie 1 : ANTICIPER LE DIVORCE DU CHEF D'ENTREPRISE

##### I/ LE CHOIX DU REGIME MATRIMONIAL

##### A/ Choisir un régime matrimonial adapté

- 1) Communauté légale
- 2) Séparation de biens
- 3) Participation aux acquêts

##### B/ Aménagements du régime choisi

##### C/ Le chef d'entreprise qui s'expatrie (avec sa famille) : éléments de droit international privé

##### II/ ORGANISATION JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

##### Partie 2 : LA PROCEDURE DE DIVORCE DU CHEF D'ENTREPRISE

##### I/ LA REMUNERATION DU CHEF D'ENTREPRISE

- A/ Les revenus du capital
- B/ Les revenus du travail

##### II/ L'EVALUATION DU PATRIMOINE PROFESSIONNEL

##### III/ L'EVALUATION DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE

##### A/ La recherche de l'existence d'une disparité

##### B/ Le calcul de la prestation compensatoire

### Moyen pédagogique : Support de formation

### Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maxime EPPLER, Avocat au Barreau de PARIS, AMCO 20 ans de pratique en droit de la famille patrimoniale et internationale

### Informations importantes :

- **Tarifs :**  
*Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation*  
*Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation*  
*Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.*
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.